



## Communiqué

# Le publiportage menace l'info à Canal +/I télé

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, dans un entretien avec Olivier Ravello, président de la Société des journalistes de Canal +/I Télé, Serge Nedjar, (déjà directeur général de *Direct Matin* et président de la régie publicitaire du groupe !) récemment nommé directeur d'I-télé par Vincent Bolloré, déclarait envisager de ne pas renouveler une cinquantaine de CDD, soit près du tiers des effectifs d'I-Télé, et vouloir maximiser les recettes de la chaîne en « *faisant rentrer des programmes pour les sponsors* », en faisant du « *partenariat* », en « *vendant de la pub* », et en « *faisant des patrons en interview* ».

Le président de la SDJ lui ayant rappelé que les journalistes d'I-Télé ne pouvaient déontologiquement s'associer à des publiportages, Serge Nedjar a répliqué en substance qu'ils n'auraient pas le choix, qu'ils allaient devoir s'adapter et qu'en presse écrite, les journalistes qui résistaient se retrouvaient au chômage. Or selon une des chartes de déontologie des journalistes professionnels, tout journaliste digne de ce nom « *refuse et combat, comme contraire à son éthique professionnelle, toute confusion entre journalisme et communication* ».

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, questionné par la commission culture de l'Assemblée Nationale sur la censure d'un documentaire sur le Crédit Mutuel en mai 2015 dans l'émission *Spécial investigation*, Maxime Saada, directeur général du groupe Canal + avait affirmé : « *Il n'y a jamais eu aucune censure, aucune instruction d'où qu'elle vienne (...) En réalité il n'y a aucun fait précis, concret, sur la censure, qui ait été démontré* ».

En mai 2015, l'enquête sur le Crédit Mutuel, banque partenaire de Vincent Bolloré, avait bien été déprogrammée par la direction de Canal +. L'enquête n'a jamais été reprogrammée.

Le 16 septembre 2015, devant les délégués du personnel, Elodie Bouvet Lustman, directrice des affaires sociales chez Canal + élargissait officiellement la censure, annonçant que toute mise en cause de « *partenaires actuels ou futurs* » du groupe serait désormais proscrite : « *La direction tient avant tout à défendre les intérêts du Groupe CANAL+ et estime qu'il est donc préférable d'éviter certaines attaques frontales ou polémiques à l'encontre de partenaires contractuels actuels ou futurs* ».

Plus généralement, depuis l'arrivée de Vincent Bolloré à la tête de Canal +, les choix imposés par la direction concernant l'information posent de nombreuses questions quant au respect de l'indépendance des rédactions des différentes chaînes du groupe. Une situation sans précédent, depuis la création de la chaîne cryptée en 1984.

Les journalistes de I-Télé ou Canal + continueront à respecter les chartes de déontologie qui régissent leur profession. Le SNJ-CGT apporte tout son soutien aux salariés du groupe Canal+ et se tient à leurs côtés pour résister aux ingérences de leur direction.

Montreuil, le 07/06/2016